



DÉCISION MUNICIPALE

Prise en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

2026-102 – TARIFS DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE ET DE LA BILLETTERIE DU CHÂTEAU D'ARDELEY

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu les articles L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 mars 2026 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
Vu la décision municipale n°174 du 23 novembre 2023 instituant la régie d'avances et de recettes du Château d'Ardelay,
Vu l'arrêté municipal n°288 du 10 avril 2026 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, 2^{ème} adjointe, chargée des Finances et de la commande publique,
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la boutique et de la billetterie du Château d'Ardelay,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La décision municipale n°153 du 24 novembre 2025 est abrogée avec effet au 24 juin 2026.

ARTICLE 2 : Les tarifs des produits de la boutique et de la billetterie du Château d'Ardelay sont fixés ainsi qu'il suit :

TARIFS BOUTIQUE CHÂTEAU D'ARDELEY	
Nom du produit	Prix de vente
Bougie (pot en verre)	15,00 €
Petite bougie métal	11,00 €
Grande bougie métal	19,00 €
Brume parfumée	10,00 €
Epée mousquetaire	5,00 €
Epée médiévale	10,00 €
Bouclier	12,00 €
Figurine	8,00 €
Lot 2 figurines	14,00 €
Puzzle	15,00 €
Jeux de carte	10,00 €
Déguisement garçon	25,00 €
Déguisement fille	30,00 €
Chasuble chevalier	15,00 €
Crayon	1,00 €
Porte-clés	5,00 €
Magnet	3,00 €
Carte postale Ardelay	0,50 €
Lot Ardelay (crayon, porte-clés, magnet, CP)	7,00 €
Carte postale Office de Tourisme du Pays de Herbiers	1,80 €
Carte postale fleur	3,50 €
Carte postale Doisneau	0,50 €
Lot 3 cartes postales Doisneau	1,00 €
Affiche Office de Tourisme du Pays des Herbiers	15,00 €
Carte postale Ponti	2,00 €
Affiche Expo Yann Arthus-Bertrand	6,00 €
Carte postale Yann Arthus-Bertrand	2,00 €
Lot 3 cartes postales Yann Arthus-Bertrand	5,00 €
Emporte-pièce (x4)	1,50 €

Petit pot d'épices

Lot 5 épices

Lot (4 emportes-pièce, 1 petit pot d'épices, 1 petite bougie métal)

Lot (4 emportes-pièce, 1 petit pot d'épices, 1 bougie pot en verre)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 20,00 €

ID : 085-218501096-20260624-2026DEC102-AU



19,00 €

TARIFS BILLETTERIE - CHÂTEAU D'ARDELAY

TARIFS GRAND PUBLIC

	Tarif Adulte	Tarif Réduit*	- de 18 ans	Groupe (10 pers)
Visite libre hors Salon des Artistes	4,00 €	2,00 €	Gratuit	3,00 €

TARIFS SPÉCIFIQUES POUR LES ACTIVITÉS (TARIF D'ENTRÉE INCLUS)

Visite commentée	7,00 €	3,50 €	Gratuit	4,50 €
Atelier / Conférence	8,00 €	5,00 €	2,00 €	
Documentaire	5,00 €	2,50 €	Gratuit	
Spectacle	5,00 €	2,50 €	Gratuit	
Brunch-conférence	20,00 €	15,00 €	15,00 €	
Journée inaugurale 04/07/26	Gratuit			
La nuit de la lecture	Gratuit			
1er dimanche de chaque mois	Gratuit			
Visite libre Salon des Artistes	Gratuit			
Journée Européennes du Patrimoine	Gratuit			

TARIFS SCOLAIRES

	Tarif
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Gratuit
Passeport du civisme	Gratuit
Visite en autonomie	Gratuit
Visite guidée	1,50 € / élève
Visite guidée + atelier	3,50 € / élève
Dispositif "1 jour, 1 château"	3,50 € / élève

*TARIF REDUIT : sur présentation d'un justificatif

Herbretais

Etudiant

Demandeur d'emploi

Personne en situation de handicap

ARTICLE 3 : Les recettes seront perçues par le biais de la régie d'avances et de recettes du Château d'Ardelay.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services et Mme le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmise en Préfecture le : 30 JUIN 2026
 Publiée électroniquement le : 30 JUIN 2026

LES HERBIERS, le 24 juin 2026

Par délégation spéciale du Conseil municipal,

Christophe HOGARD, Maire,

Par délégation du Maire,

Hélène CHENAIS, 2^{ème} adjointe, chargée des Finances
et de la commande publique

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex, dans un délai de **deux mois** à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr